

Extrait du registre des arrêtés municipaux

## ARRÊTÉ

-----

N° SG 2022-453

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,  
VU la demande formulée par le Centre Hospitalier de Bayeux sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation **Allée des Augustines** pour le stationnement du camion grue de Monsieur FIALEYRE pour la livraison d'un nouvel IRM pour l'Hôpital de Bayeux,  
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le **22 septembre 2022 et le 04 octobre 2022**,  
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues sera **interdite le 22 septembre 2022 et le 04 octobre 2022**:

- Allée des Augustines

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par le Centre Hospitalier de Bayeux.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quinze septembre deux mil vingt-deux.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

